

## Retour aux 39 heures à Smart France : un "oui" majoritaire, mais un risque de clivage

by Usine Nouvelle - lundi, septembre 14, 2015

<http://correspondances.fr/retour-aux-39-heures-a-smart-france-un-oui-majoritaire-mais-un-risque-de-clivage/>

**56 % des salariés consultés par la direction de Smart France acceptent un retour progressif et temporaire aux 39 heures moyennant des garanties sur l'emploi. La réponse est majoritairement favorable parmi les cadres, employés et techniciens, mais le "non" l'emporte nettement parmi les ouvriers.**

Les 800 salariés de Smart France à Hambach (Moselle) ont apporté une réponse contrastée à la proposition de leur direction, qui a organisé ce vendredi un référendum sur un retour progressif et transitoire aux 39 heures. La moyenne de 56 % de sondés en faveur du "oui" cache une forte dissension entre les ouvriers, qui se sont prononcés à 61 % en faveur du non, et le collègue des cadres, employés et techniciens, qui ont voté "oui" à 74 %.

Dans un communiqué diffusé à 20 heures, la direction de Smart France *"se félicite de ce résultat qui confirme l'engagement de ses coéquipiers en faveur de la compétitivité de l'usine de Hambach"*.

La consultation, à laquelle ont participé 93 % des salariés, va à l'encontre des positions syndicales. La CGT et la CFDT, majoritaires lors des dernières élections professionnelles, se sont catégoriquement opposées à l'augmentation du temps de travail prévu dans le "Pacte 2020" proposé par la Smart. Minoritaire, le bloc CFE-CGC/CFTC a pour sa part affiché une position plus neutre pour tenir compte des craintes de ses adhérents. Mais Gilles Hemmerling, président régional de la CFE-CGC, exprime ce soir sa colère.

### Tensions à l'horizon

Smart France, qui a finalisé en 2014 un investissement de 220 millions d'euros pour permettre le lancement de la troisième génération de la Smart Fortwoo, n'entre pas dans le cadre des accords sur le maintien de l'emploi qui permettrait d'imposer une augmentation du temps de travail pour préserver le site. C'est donc dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) que les discussions se sont engagées en juillet dernier. Le Pacte 2020 prévoit d'augmenter la durée du travail de 12 % moyennant une augmentation de 6 % de la rémunération mensuelle, complétée par une prime de 500 euros durant deux années consécutives. Les salariés passeraient de 35 à 37 heures de travail hebdomadaire dès le mois d'octobre, puis à 39 heures hebdomadaires en 2017 et en 2018. Une fois absorbé le pic de production lié au lancement de la nouvelle Fortwoo, le temps de travail redescendrait à 37 heures hebdomadaires en 2019 et à 35 heures en 2020. En contrepartie, le constructeur s'engage à maintenir les effectifs du site au cours des cinq prochaines années et à embaucher 50 intérimaires en CDI.

### Les négociations reprendront mercredi dans un climat tendu

Selon la DRH de Smart France, un éventuel accord n'aura pas de caractère contraignant et les salariés resteront libres de refuser l'augmentation du temps de travail proposée – une théorie qui restera à vérifier.

Par ailleurs, un éventuel accord aura nécessairement des répercussions sur l'organisation du travail parmi les quelque 1 300 salariés des six sous-traitants regroupés à Smartville.